

Barème des honoraires



Transaction

Les honoraires en transaction sont à la charge du vendeur.

Barème en formule	
Si, PV ≤ 300 000 €	Honoraires : $PV - ((PV - 2500 \text{ €}) / 1,06)$
Si, PV > 300 000 €	Honoraires : $19339 + (PV - 300\,000 \text{ €}) * 4,5\%$

*PV = Prix de vente

Location

(locaux d'habitation)

Honoraires d'entremise et de négociation	150 €
(à la charge du bailleur)	
Honoraires de visite de constitution de dossier et de rédaction de bail	11 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 8€ TTC par m ² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire)
(partagés par moitié entre le locataire et le bailleur)	
Frais d'état des lieux	Appartement 220 € TTC Maison 290 € TTC (plafonnés à 3€ TTC par m ² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire)
(partagés par moitié entre le locataire et le bailleur)	

Location professionnelle

(locaux commerciaux, industriels ou de bureau)

Les honoraires de location sont partagés par moitié entre le locataire et le bailleur.

Honoraires de location	25 % HT du loyer annuel HT et hors charges
Frais de rédaction de bail	1200 € HT

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Ces tarifs sont des prix maximums qui peuvent faire l'objet de conventions particulières.

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire.

Tarification Bailleur pour Gestion Locative

Tarification applicable à compter du 1er janvier 2022

Services par lot géré	Les Packs	
	Eco 6,00 % TTC des encaissements	Sureté 7,2 % TTC des encaissements
Recherche locataire, rédaction de bail et état des lieux d'entrée	Non	Non
Commercialisation avec visite virtuelle / Plan 3D	60,00 €	●
Appel et encaissement des loyers	●	●
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●
Reversement des fonds perçus au propriétaire	●	●
Emission des quittances	●	●
Révision annuelle du loyer	●	●
Régularisation annuelle des charges locataires selon la législation en vigueur	●	●
Contrôle annuel des attestations d'assurance multirisques habitation	●	●
Vérification de l'entretien annuel des chaudières	●	●
Vérification annuelle de l'attestation de ramonage des cheminées	●	●
Réception, contrôle et validation du congé de départ du locataire	●	●
Visite conseil préalable à l'état des lieux de sortie	60,00 €	●
Etat des lieux de sortie	60,00 €	●
Comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie et établissement si besoin de devis	●	●
Restitution du dépôt de garantie après retenues éventuelles en cas de dégradations locatives	●	●
Déclaration aux impôts du départ des locataires	●	●

Services par lot géré	Eco 6,00 % TTC des encaissements	Sureté 7,2 % TTC des encaissements
fourniture d'un état annuel d'aide à la déclaration des revenus fonciers	48,00 €	●
Gestion de l'entretien courant comprenant constat des désordres, demande de devis (si montant supérieur à 150 € HT) et établissement des ordres de service	●	●
Réception et règlement des charges de copropriété	Non	●
Sur lot neuf : Aide à la réception et suivi de la levée des réserves	60,00 €	●
Gestion des travaux supérieurs à 1500 € HT	Forfait de 120 € TTC	
Représentation aux Assemblées Générales	Non	Vacation horaire 75 € TTC / heure entamée
Gestion des sinistres : constat des désordres, établissement des déclarations auprès des compagnies d'assurance, participation aux expertises, encaissement et reversement des indemnisations	Non	Vacation horaire 75 € TTC / heure entamée
Gestion immeuble en monopropriété	Forfait annuel complémentaire de 30 € TTC par lot et par an	
Gestion du dossier d'impayé pour lot sans assurance des loyers impayés (facturation dès transmission de la demande de commandement de payer à l'huissier)	Forfait de 120 € TTC	
En cas de congé délivré par le bailleur, préparation et transmission des éléments nécessaires à sa délivrance à l'huissier	Forfait de 75 € TTC	
Clôture compte fin de gestion et remise dossier au propriétaire	Forfait de 120 € TTC	

Forfait gestion de garage	12 % TTC des encaissements
---------------------------	-----------------------------------

Les assurances	
La Garantie des loyers imayées comprend aussi la détérioration immobilière, la protection juridique et l'inoccupation temporaire	2,40 % TTC*
La Garantie vacance locative	3,00 % TTC**

* des loyers, charges et taxes comprises. Elle ne peut être souscrite indépendamment d'un mandat de gestion

** des loyers, charges et taxes comprises. Elle ne peut être souscrite indépendamment du service de gestion et sans la Garantie des Loyers

Honoraires divers

Rédaction d'un avenant au bail (à la charge du requérant)	Forfait de 120 € TTC
---	----------------------